ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Maine-et-Loire

RENTRÉE SCOLAIRE 2026 – 2027



INTRODUCTION

Bienvenue en Maine-et-Loire pour la rentrée 2026 !

C'est avec un grand plaisir que la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire et moi-même vous accueillons pour cette nouvelle année scolaire.

Terre de contrastes entre vallées et plateaux, le Maine-et-Loire allie un patrimoine historique préservé à une économie dynamique, portée par l'agroalimentaire, l'industrie et des services publics nombreux. Vous intégrez un territoire où l'éducation, la jeunesse et l'engagement associatif occupent une place centrale, offrant un cadre propice à l'épanouissement de chacun.

Ensemble, nous œuvrons pour que l'école soit un lieu d'émancipation, que chaque jeune puisse développer son plein potentiel. Notre ambition est de garantir à chaque élève un parcours scolaire ambitieux, inclusif et porteur d'avenir, de la maternelle au post-bac. Cela implique de cultiver l'exigence pédagogique et éducative tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. En Maine-et-Loire, les résultats scolaires sont solides, mais nous savons que la véritable réussite se mesure aussi à notre capacité à ouvrir le champ des possibles pour toutes et tous, sans distinction d'origine, de territoire ou de genre.

Pour y parvenir, nous misons sur le travail collaboratif entre enseignants, équipes éducatives, familles et partenaires locaux. Votre arrivée est une richesse : vos idées, votre énergie et votre engagement viendront renforcer notre collectif et nos actions au service des élèves et des jeunes. Ensemble, nous relèverons le défi d'une école plus juste, plus innovante et plus attentive aux besoins de chacun.

Nous vous souhaitons une année scolaire stimulante, collaborative et riche en réussites. Vous trouverez auprès de nos équipes tout le soutien nécessaire pour mener à bien vos missions.

Bienvenue en Maine-et-Loire !



Sandrine BODIN
Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire

PRÉSENTATION DE LA DSDEN DE MAINE-ET-LOIRE

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Maine-et-Loire est le service déconcentré de l'État représentant le ministère de l'Éducation nationale à l'échelle départementale.

Elle est placée sous l'autorité de Madame Sandrine Bodin, Directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN).

Chargée de la mise en œuvre des politiques ministérielles à l'échelon départemental, la DSDEN s'appuie sur des équipes de cadres pédagogiques et des services administratifs.

Elle accompagne pour l'ensemble des écoles et établissements du département la gestion de la vie des élèves, orientation, affectation, vie scolaire et inclusion scolaire. Elle appuie aussi la gestion de la vie des écoles et des établissements, la préparation de la rentrée, l'allocation de moyens, la mise en place de projets. Enfin, elle assure la gestion des enseignants du premier degré, mouvement, carrière et remplacement pour le département

A l'échelon académique, la DSDEN de Maine et Loire porte des missions transversales pour les enseignants du premier degré public dont elle assure l'intégralité de la rémunération et pour lesquels elle gère le Dossier Unique Agent. Elle assure aussi pour ces enseignants, en lien avec les équipes du rectorat, les affectations des stagiaires sur les cinq départements de l'académie à l'issue du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) et l'organisation du Certificat d'Aptitude Professorat des Ecoles (CAPE). La DSDEN instruit de plus les dossiers de retraite de l'ensemble des professeurs des écoles publiques de l'académie.

Enfin, au niveau départemental, le Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport, travaille en lien avec le secteur associatif dans les domaines liés à la jeunesse à l'éducation populaire et au sport. Il exerce ses missions en partenariat avec la préfecture, les collectivités locales et différents services de l'Etat.

Interlocuteurs des chefs d'établissements, des directeurs d'écoles, de l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques des écoles et établissements, des associations, les équipes de la DSDEN sont aussi en lien avec l'ensemble des partenaires qui œuvrent à l'éducation des citoyens de demain : parents d'élèves, collectivités, associations et autres services de l'Etat impliqués dans l'itinéraire éducatif et professionnel des jeunes du département.

L'ensemble des personnels et services présentés dans les pages qui suivent sont à l'écoute des acteurs de terrain, et les accompagnent dans toutes les étapes qui jalonnent le parcours des jeunes et des élèves du département.

SOMMAIRE

Quelques caractéristiques éducatives du Maine-et-Loire..... 5

1. Le 1er degré : la couverture territoriale..... 6
2. Le 1er degré : les structures..... 7
3. Le 1er degré : les élèves..... 8
4. Le 1er degré : les enseignants et les enseignantes du secteur public10
5. Le 2nd degré : les structures.....11
6. Le 2nd degré : les prévisions d'effectifs du 2nd degré public et privé sous contrat jusqu'en 203512
7. Le 2nd degré : les langues vivantes.....13
8. Les résultats aux examens.....14

La DSDEN 49 et ses services15

9. L'encadrement départemental.....16
10. Les services administratifs21
11. La protection de l'enfance 25
12. Le pôle Santé-Psycho-Social..... 27
13. CASNAV 49..... 29

Les personnels d'encadrement.....30

14. Les Inspecteurs et Inspectrices de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription du 1er degré31
15. Personnels de direction du 2n degré 32
16. CIO – Atelier canopé – INSPE..... 36

Les unités d'enseignement37

17. Les écoles, collèges et lycées disposant d'une ULIS 38
18. Les unités d'enseignement du 1er degré 40

QUELQUES CARACTERISTIQUES ÉDUCATIVES DU MAINE-ET-LOIRE

Le 1er degré : la couverture territoriale

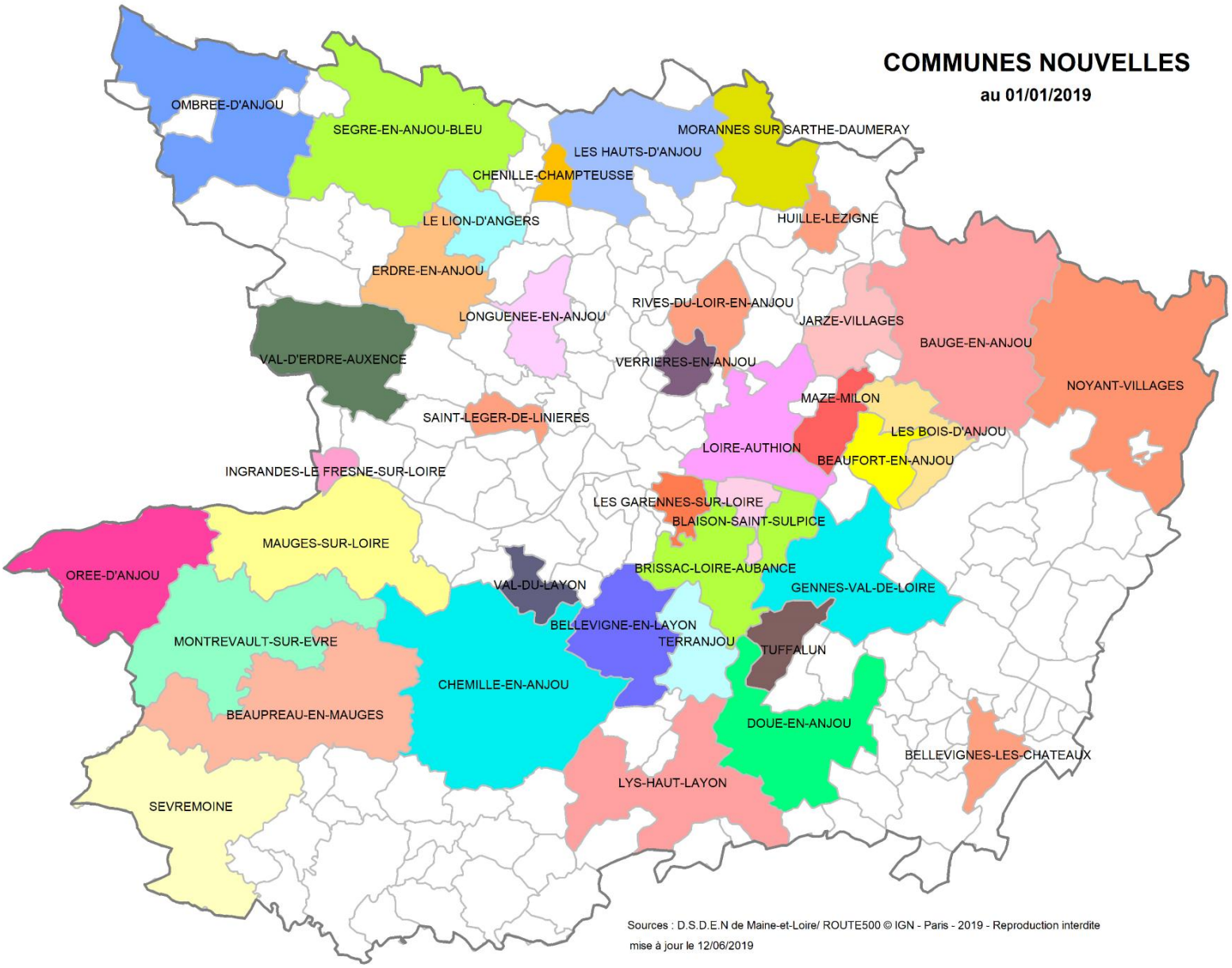
1

Le département de Maine-et-Loire est l'un de ceux qui a vu le nombre le plus important de fusions de communes dans les années 2010. Le nombre de communes a été divisé par 2.

Depuis 2013, le département de Maine et Loire a connu un resserrement du nombre de communes. Ces rapprochements se sont faits dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales prévoyant une nouvelle modalité de regroupement : la commune nouvelle. Les anciennes communes au sein des communes nouvelles prennent le nom de « communes déléguées ».

Au total, le nombre de communes est passé de 357 à 176 soit -180.

Le nombre de communes regroupées en fait l'un des départements le plus concerné en France par ce type de nouvelle organisation.



Les écoles privées représentent 35,2 % des écoles de Maine et Loire.

LES ÉCOLES À LA RENTRÉE 2026

	Public	Privé	Total
Écoles maternelles	78	1	79
Écoles élémentaires	88	27	115
Ecoles primaires	245	195	440
Total	**411**	**223**	**634**

Le nombre de classes tient compte des classes de GS, CP et CE1 dédoublées en REP et REP+.

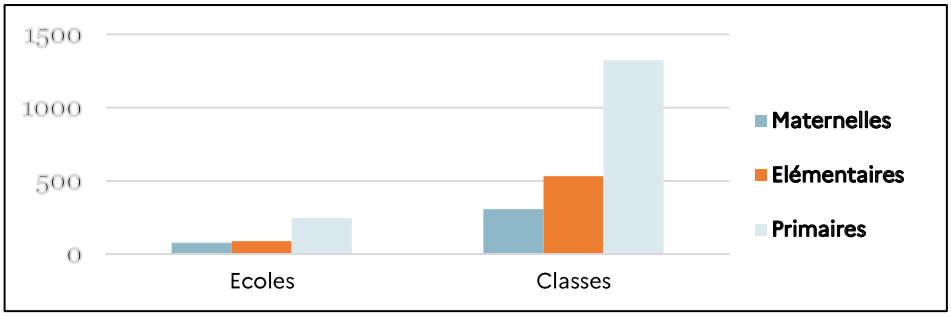
Les coordonnées des écoles publiques sont accessibles sur le site de la DSDEN en suivant le lien ci-dessous :
https://www.dsden49.ac-nantes.fr/l-education-nationale-dans-le-49/ecoles-du-premier-degre/

LES 411 ÉCOLES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT

	Écoles	Classes
Maternelles	78	305
Élémentaires	88	524
Primaires	245	1 302
Total	**411**	**2 131**

Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire ULIS : 35

47% des écoles publiques de Maine-et-Loire accueillent 4 classes ou moins.

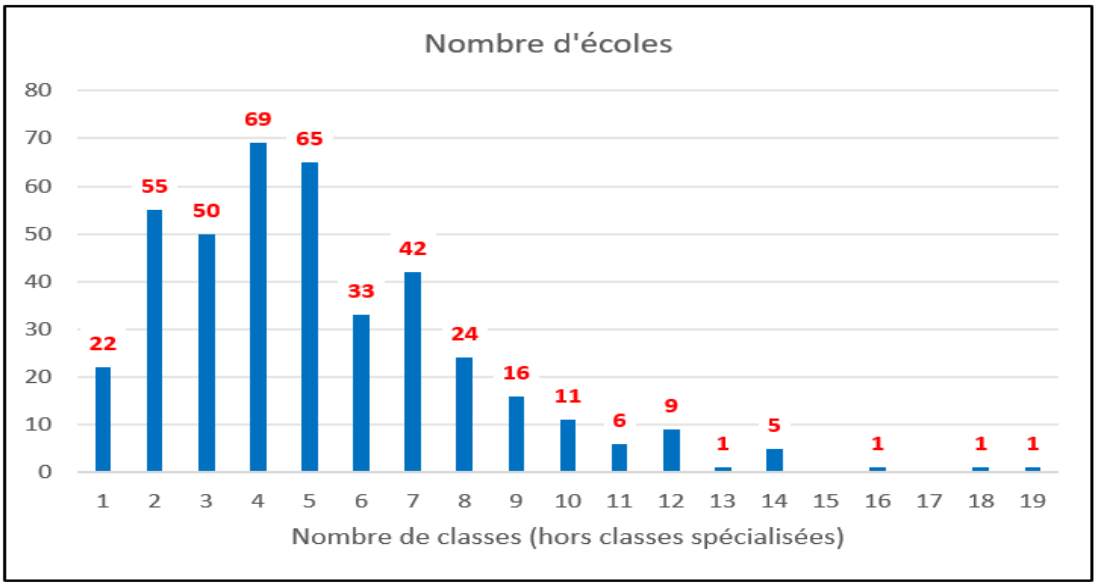


Les écoles les plus importantes du département comportent :

- *1 école maternelle à 10 classes*
- *3 écoles élémentaires à 14 classes*
- *1 école primaire à 19 classes*

Sur les 22 écoles à classe unique on recense 3 écoles primaires qui ne font pas partie d'un réseau d'écoles. (CARBAY, ARMAILLE et LA PREVIERE)

LA TAILLE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE MAINE-ET-LOIRE



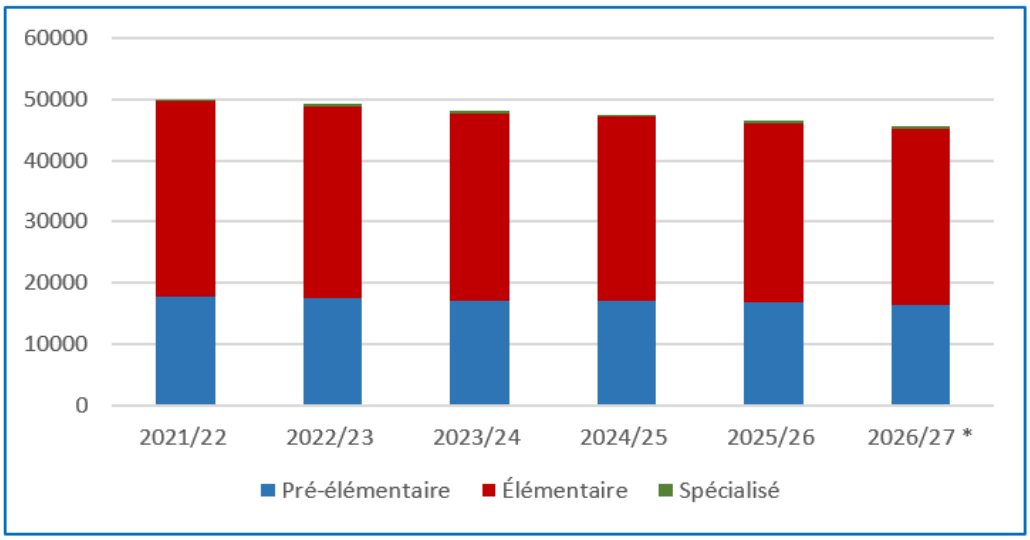
LES ÉLÈVES DANS LE PREMIER DEGRÉ PUBLIC

	Préélémentaire	Élémentaire	Spécialisé (Ulis-école)	TOTAL
2021/22	17 796	31 824	398	50 018
2022/23	17 488	31 277	402	49 167
2023/24	17 080	30 670	410	48 160
2024/25	17 094	30 015	402	47 511
2025/26	16 917	29 141	429	46 487
2026/27 *	16 470	28 630	431	45 531

* « prévisionnel »

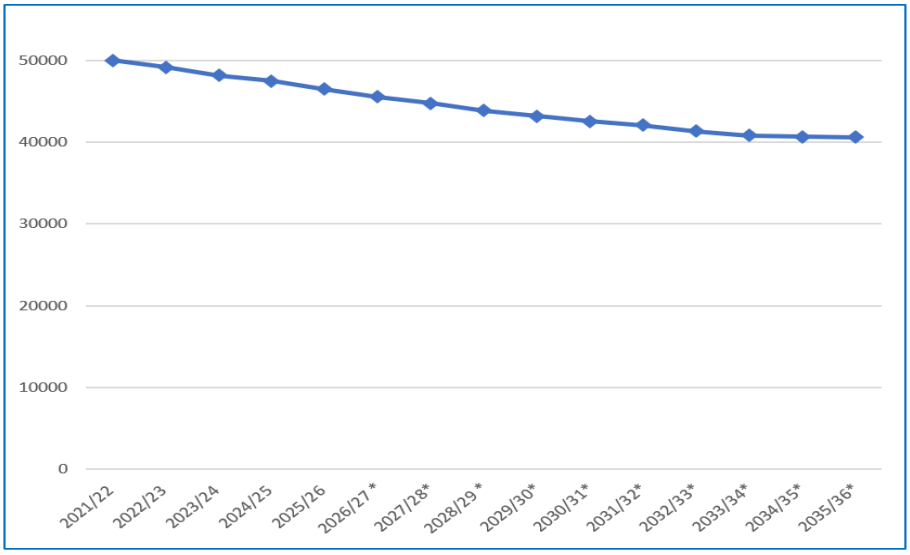
L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉCOLES PUBLIQUES PAR NIVEAU

Le tendanciel à la baisse se confirme.



* « prévisionnel »

L'évolution sur 15 ans montre une perte de 18,7 % soit -9 374 élèves



* « prévisionnel »

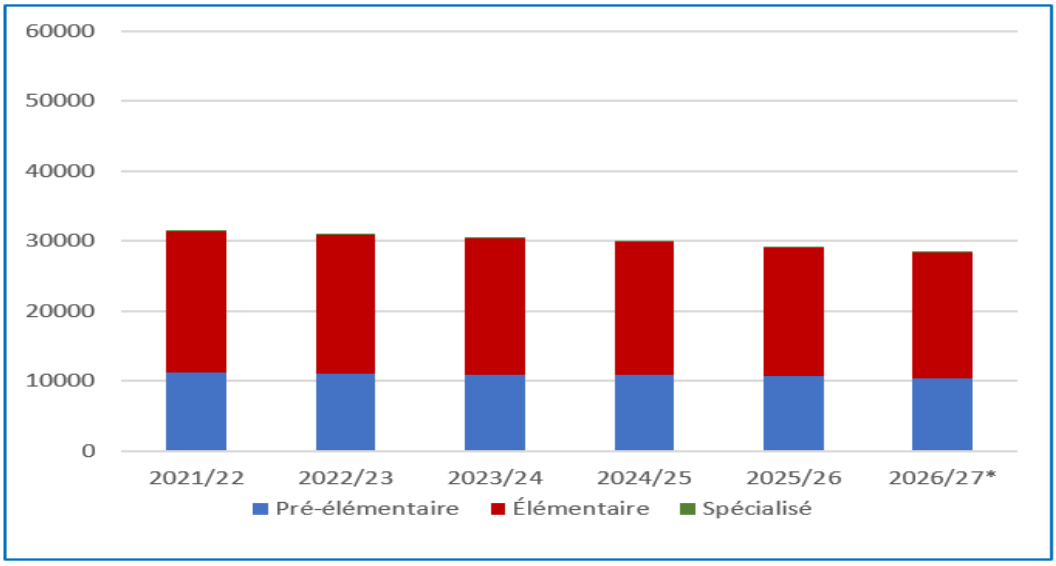
ÉLÈVES DANS LE PREMIER DEGRÉ PRIVÉ

Les élèves de l'enseignement privé représentaient 38,6% des élèves du 1er degré du Maine-et-Loire en 2025-2026

	Préélémentaire	Élémentaire	Spécialisé (Ulis-école)	TOTAL
2021/22	11 222	20 179	103	31 504
2022/23	11 002	19 843	108	30 953
2023/24	10 825	19 547	104	30 476
2024/25	10 882	19 028	104	30 014
2025/26	10 688	18 437	96	29 221
2026/27*	10 457	17 903	89	28 449

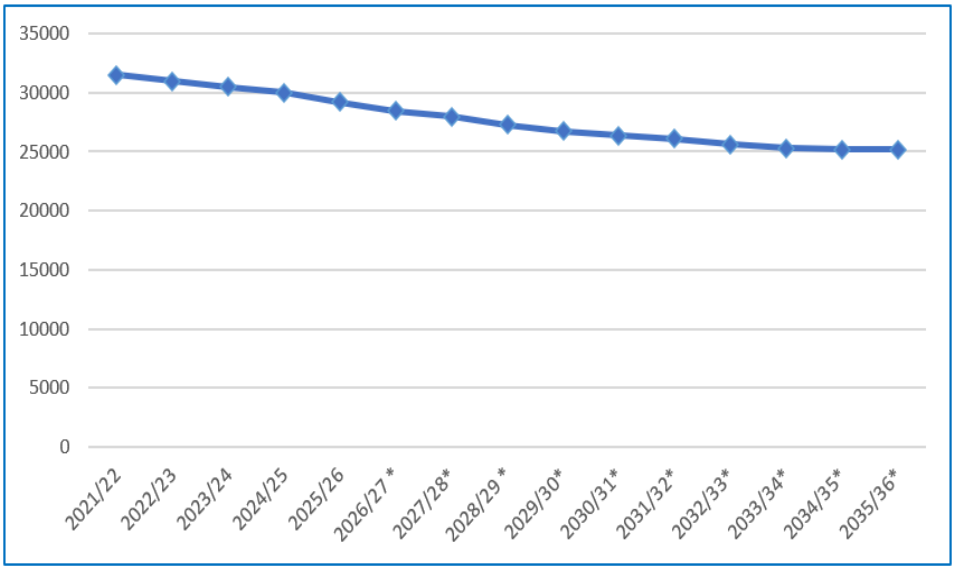
* « prévisionnel »

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉCOLES PRIVÉES PAR NIVEAU



* « prévisionnel »

Depuis la rentrée 2021 on observe comme dans le public une tendance à la baisse sur 15 ans : 20,1 % ou -6325 élèves

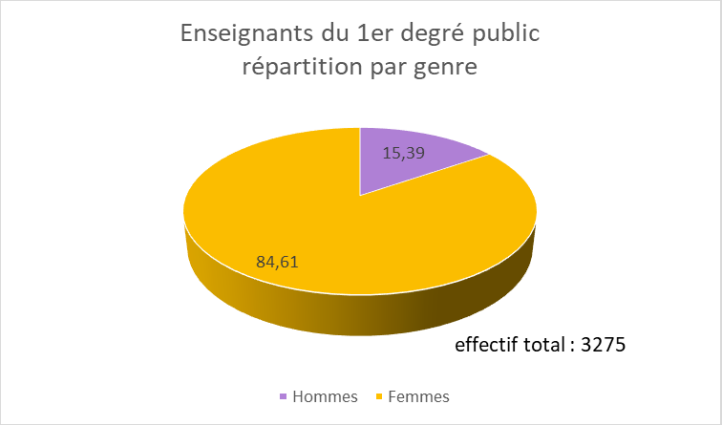


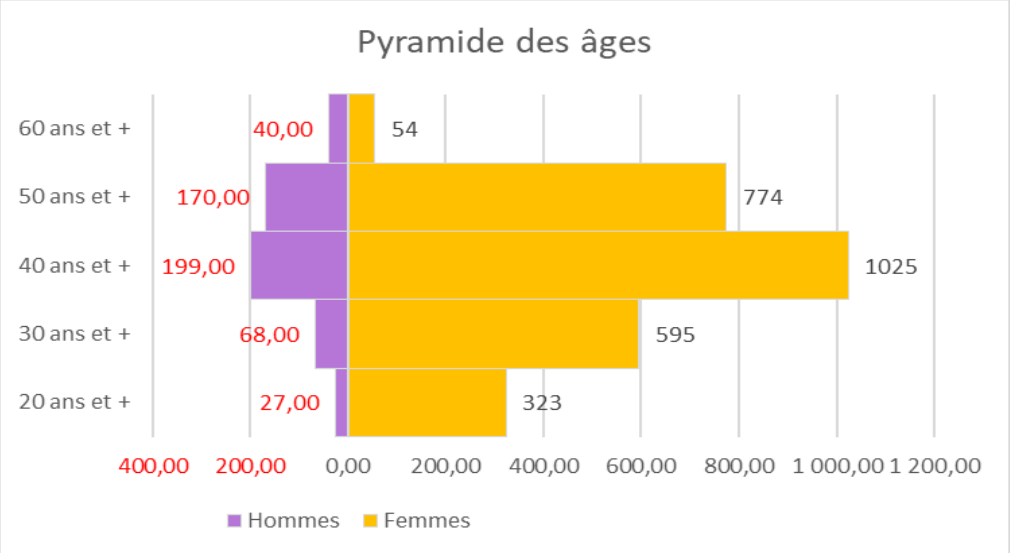
* « prévisionnel »

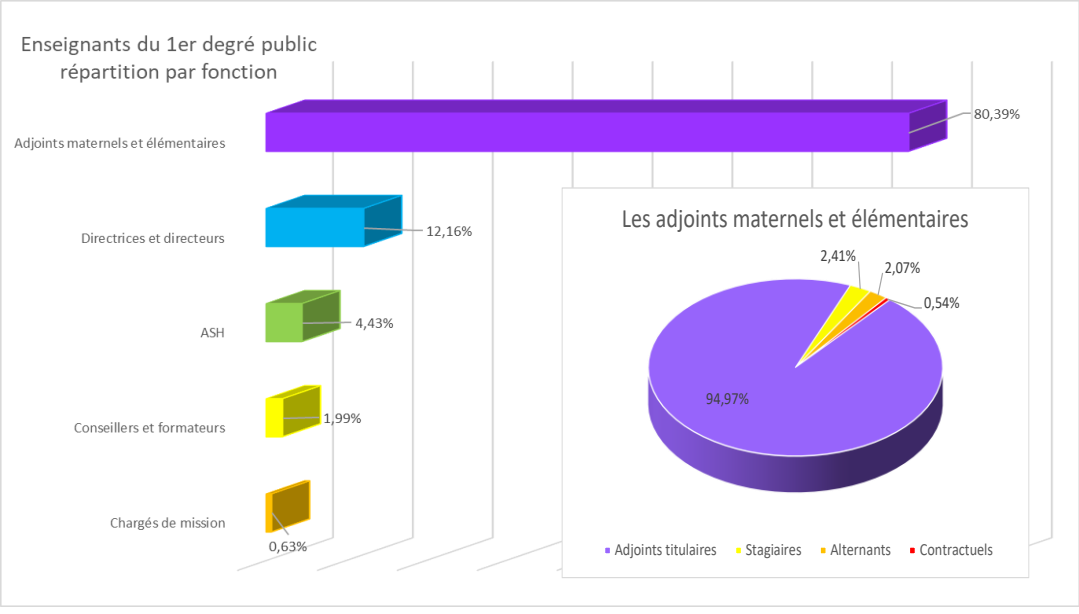
Le 1er degré : les enseignants et enseignantes du secteur public

4

Les personnels enseignants du 1er degré sont très majoritairement des femmes, elles sont près de ***4*** *fois plus nombreuses que les hommes.*
Les concours de recrutement confirment cette tendance.







LES COLLÈGES ET LES LYCÉES À LA RENTRÉE 2025

	Public	Privé	Total
Collèges	50	42	**92**
Lycées généraux et technologiques, lycées polyvalents	15	15	**30**
Lycées professionnels	5	4	**9**
E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)	1		**1**

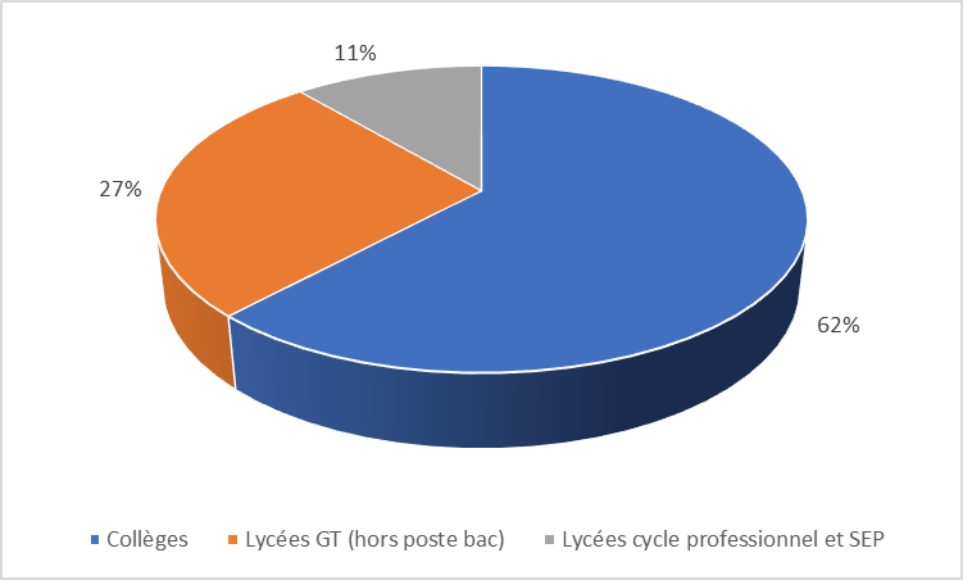
LES ÉLÈVES DANS LE SECOND DEGRÉ

En 2025, l'enseignement public scolarise 52.57 % des élèves du secondaire de Maine-et-Loire.

		Public	Privé	**Total**
Collèges	**Prévision 2026**	21 068	20 407	**41 475**
	Évolution*	-513	-383	-896
Lycées GT [1]	**Prévision 2026**	9 996	8012	**18 008**
	Évolution*	-52	-125	-177
Lycées cycle professionnel et SEP [2]	**Prévision 2026**	4 181	3303	**7 484**
	Évolution*	+70	-12	+58
	Total	35 245	31 722	66 967

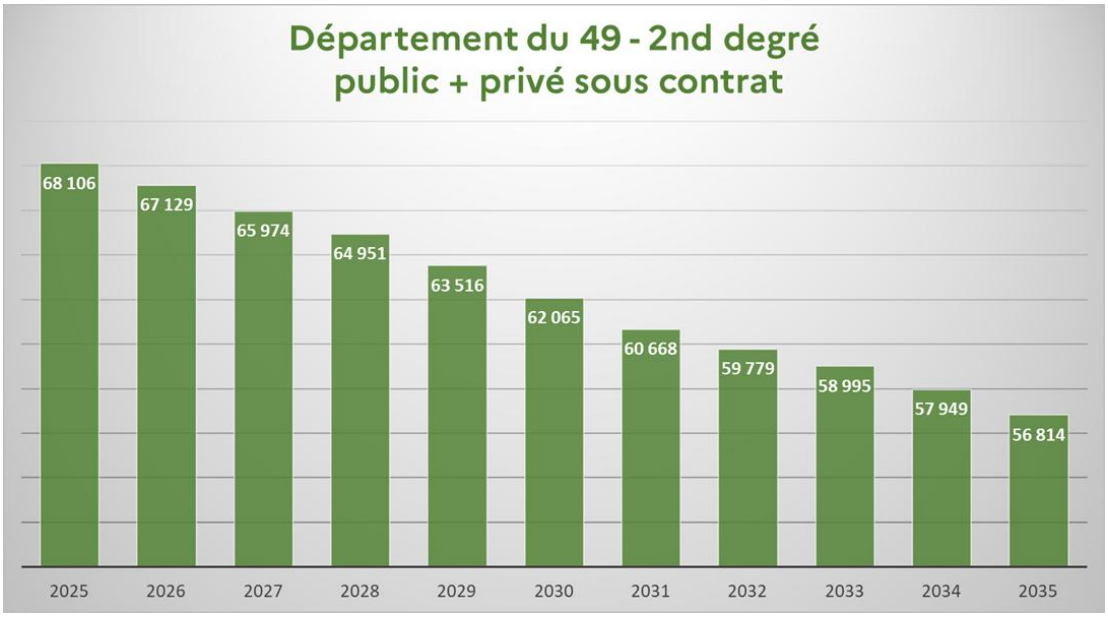
* par rapport au constat 2025

LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS



1 hors Post-Bac
2 SEP : Section d'Enseignement Professionnel

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS 2nd DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT JUSQU'EN 2035



43 collèges publics sur 50 présentent une section bilangue dès la classe de 6ème.

LES SECTIONS BILANGUES, EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

AU COLLÈGE

- 1 section internationale britannique au collège Jean Vilar à Angers (section ouverte à la rentrée 2022).
- 42 collèges publics offrent des classes bilangues dès la 6ème
- 34 anglais/allemand
- 2 anglais/chinois : Collège Debussy à Angers, collège Monnet à Angers.
- 7 anglais/italien : Collège David à Angers, collège Clémenceau à Cholet, collège Joachim du Bellay à Angers, collège Trémolières à Cholet, collège de la Venaiserie à Saint Barthélémy d'Anjou, collège Pierre Mendès France à Saumur, collège Chateaucoin à Baugé

AU LYCÉE

- 4 lycées publics proposent un baccalauréat binational :
 - Allemand (Abibac) au lycée Joachim du Bellay à Angers
 - Italien (Esabac) au lycée David d'Angers à Angers
 - Espagnol (Bachibac) au lycée Chevrollier à Angers
 - Allemand (Abibac) au lycée Duplessis Mornay à Saumur.

- 1 section internationale au lycée Chevrollier (ouverture rentrée 2025)

RÉSULTATS AUX EXAMENS 2025 DANS LE MAINE-ET-LOIRE

	Taux de réussite 2026	Taux de réussite 2025	Taux de réussite national 2026
Diplôme National du Brevet	84 ,9%	88,8%	81,6%
CAP	88,1%	87,3%	Chiffres définitifs non communiqués au niveau national
Baccalauréat Général	97,7%	97,5%	95,9%
Baccalauréat technologique	91,9%	92,2%	90,3%
Baccalauréat professionnel	87,1%	88,1%	84,3%

Sources : DEPP, système d'information Cyclades ; ministère chargé de l'agriculture.

	Effectif admis	Taux de réussite	Taux de mentions	
Baccalauréat Général	4347	97,7%	TB*	1,1%
			TB	10,5%
			B	24,9%
			AB	33,4%
Baccalauréat technologique	1467	91,9%	TB*	0,1%
			TB	2,4%
			B	11,6%
			AB	32,9%
Baccalauréat professionnel	2146	87,1%	TB*	0,7%
			TB	6,2%
			B	18,6%
			AB	34,0%

Source : DEPP, système d'information Cyclades ; Dossier de presse rentrée 2026

LA DSDEN 49 ET SES SERVICES

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE 2026-2027

CABINET

Cheffe de cabinet – Astrid WALENNE

CONSEILLERS TECHNIQUES

- POLE SANTÉ-PSYCHO-SOCIAL
 Médecin : Dr Gérald BOUSSICAULT
 Infirmière : Emmanuelle CLEMENCEAU-BROSSEAU
 Service Social : Sébastien ATTENCOURT
 Psychologue en santé mentale : Céline VERGNE
- MÉDECIN DE PRÉVENTION DES PERSONNELS : Dr Iris MORY

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Laurence KERMORVANT Odile LECHAT

Conseillère en évolution professionnelle : Audrey SAMSON

Conseillère prévention départementale : Marjolaine LE GALLOU-EMERY

CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage)
EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés)
1er Degré : Rozenn Wahler IEN — 2nd Degré : Rodrigue OZENNE IEN-IO
EFIV (Elèves issus de Familles Itinérantes aux Voyages)
1er Degré : Yann NIZAN IEN Maternelle et Territoires — 2nd Degré : Rodrigue OZENNE IEN-IO
Chargées de mission départementale :
2nd degré : Adélie VALLET
1er degré : Lucie DURAND

UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Directeur départemental : Alix Garreau--Capmas
USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1er Degré)
Déléguée départementale : Marina CHERBONNIER

ÉQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ

Coordonnateur de sécurité départemental : Raphaël CHAILLOU
Agents d'équipe mobile de sécurité :
Emmanuel JUBEAU et Sandrine SALACROUP

INSPECTRICE D'ACADÉMIE
DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE (IA-DASEN)
Sandrine BODIN

INSPECTEUR D'ACADÉMIE DIRECTEUR ACADÉMIQUE ADJOINT DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE (IA-DAASEN)
François-Sébastien DEMORGON

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Isabelle FORET-SIMON

ADJOINT DE L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGÉ DU 1er DEGRÉ (A-DASEN)
Jean-René LEANDRI

IEN IO (Information et Orientation)
Rodrigue OZENNE

IEN IEF (Instruction en famille)
Didier DELMOND

IEN Enseignement professionnel
Sébastien ANNEREAU

IEN Maternelle et Territoires
Yann NIZAN

Directrices et directeur des Centre d'information et d'orientation (DCIO)
Angers-Segré : Cécile BROCHARD
Cholet : Lionel MOISDON
Saumur : Stéphanie RAIMBAULT

IEN ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de handicap)
Benoît FORESTIER
Chef du Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI)

INSPECTRICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Audrey LAILHEUGUE
Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES)

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (SDEI)

Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

- Pôle ressource départemental
- Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA)
- Affectation en ULIS
- Matériel pédagogique adapté
- Compensation humaine (AESH)

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

Adjoint à la cheffe du service :
Jérôme LE ROUX

- Pôle jeunesse (mobilité internationale, information jeunes etc...)
- Pôle sport (sport santé, inclusion, réglementation, subventions ANS etc.)
- Pôle engagement (service civique, vie associative etc.)
- Lutte contre les violences sexuelles
- Accueils collectifs et protection des mineurs et des publics d'activités physiques et sportives)

INSPECTEURS ET INSPECTRICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN)

Angers Centre et Maine	Fabrice PARAGEAUD
Angers Est	Cédric ARNOUX
Angers Nord Loire	Céline LAVIALLE
Angers Ouest et Sud	Gwenaëlle THOMAS
Baugé	Yoann BLUTEAU
Chalonnes/Bords Loire/Layon	Jean-Christophe MERCIER
Cholet Est	Nicolas CHAILLOU
Cholet et Sèvres	Christophe LALOUX
Doué/Aubance/Loire et Thouet	Odile GAGNON
Durtal – Les trois rivières	Héloïse JEAN
Montrevault/Sud Loire Bocage	Florence GUEDON
Ponts de Cé/Sud Loire Vignoble	Muriel ETEVE
Saumur	Franck BRETON
Segré	Rozenn WAHLER
Trélazé – Loire et Authion	Catherine DESLANDES

CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE CHARGÉE DE MISSION
Formation initiale et continue : Elodie BELLEC

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES DÉPARTEMENTAUX
Arts plastiques et visuels : Xavier THIBAUD
EPS : Régis LEMOINE
Langues vivantes : Laurence VIEN
Musique : Pascale ROPERCH
Numérique : Richard GUTTIEREZ

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES CHARGÉS DE MISSION
Maternelle : Sybille CAZER
Enseignement du français : Éric LE BRAS et Olga MERLET
Enseignement des mathématiques : Stéphanie SABATINI

FORMATEURS ET FORMATRICES CHARGÉS DE MISSION
Chargée de Mission Politique de la Ville, Cités éducatives et Education Prioritaire : Manuella PAJOT
Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) : Pierre-Antoine HOUDMOND
Pratique de la langue orale et pratique du théâtre : Delphine LE MENER
Sciences et éducation au développement durable : Olivier BIOTEAU
Référente Valeurs de la République : Marina CHUPIN-PAILLOCHER
Référents départementaux des directeurs et directrices d'écoles : Guillaume TALLON, Guillaume GOBILLIARD et Anne RIMBERT
Référente départementale EMC Histoire-Géographie : Virginie HAYER
Coordonnateur lutte contre le harcèlement : Pierrick TUZELET

DIVISION DU PREMIER DEGRÉ (D1D)

Chef de division : Jean-Denis PALU-LABOUREU
Adjoint au chef de division :

- Service des Moyens 1er degré
- Service Interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques (SIDEEP)

DIVISION DES ÉLÈVES ET DU 2ND DEGRÉ (DE2D)

Cheffe de division : Carole DEBUT
Adjointe à la cheffe de division : Anne-Laure PRIGENT

- Bureau des moyens 2nd degré
- Bureau du suivi de l'élève
- Bureau des établissements, des élèves et de la scolarité
- Bureau culture, mémoire, citoyenneté et laïcité

DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Chef de division : Jules VOREUX

- Bureau de la gestion individuelle, collective et du remplacement-Formation continue
- Bureau académique des pensions
- Bureau GRH départementale et de l'accompagnement des personnels
- Bureau de la prévention

DIRECTION REGIONALE ACADEMIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATION (DRASI)

ANTENNE DEPARTEMENTALE DE MAINE-ET-LOIRE

Chef de division : Marc BRILLOUET

DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES (DAFAG)

Cheffe de division : Magali HAUPIER

- Affaires financières
- Affaires générales
- Service technique
- Entretien

L'IA-DASEN : Sandrine BODIN

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) met en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe du Recteur, elle définit les orientations prioritaires du département, en fonction de ses spécificités, en déclinant la politique nationale et le projet académique et en participant à l'élaboration des politiques interministérielles et partenariales qui concernent l'Éducation nationale, la jeunesse, le sport et la vie associative.

Elle préside les instances de concertation avec les partenaires sociaux.

Ses responsabilités s'exercent dans les domaines pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements) et administratifs (direction de l'ensemble des services d'Éducation du département). Elles couvrent sept domaines essentiels pour l'éducation :

- Le pilotage pédagogique et éducatif des 1er et 2nd degrés publics ;
- La gestion des moyens : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles (carte scolaire), les collèges et les lycées (dotation horaire globalisée) en fonction des priorités du département et des contextes locaux ;
- La gestion des enseignants des écoles publiques : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- La gestion des élèves du réseau des établissements publics : politique d'orientation et d'affectation des élèves dans les collèges et les lycées, gestion des fonds sociaux ;
- L'organisation des examens professionnels du 1er degré public CAPPEI ;
- La vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées publics, sur l'ensemble des circonscriptions et bassins de formation : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs ;
- Le plan de formation initiale et continue des personnels du premier degré public.

Dans le cadre des politiques publiques dans les champs de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire, de l'engagement et de la vie associative, la Directrice Académique, via le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, met en œuvre et suit les plans de contrôles et d'accompagnement dans ces domaines, en lien étroit avec le Préfet. Elle contribue à assurer la continuité éducative.

L'IA-DAASEN : François-Sébastien DEMORGON

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale (IA-DAASEN) seconde l'Inspectrice d'académie dans l'exercice de ses missions et, en cas d'absence de celle-ci, est amené à la représenter dans toutes ses fonctions. Il a pour ce faire une délégation permanente de représentation.

Il est plus particulièrement chargé de :

- Contribuer à l'accompagnement des EPLE, et au pilotage du 1er Degré ;
- D'animer et de coordonner, au niveau départemental, l'éducation prioritaire, les politiques interministérielles au titre de l'Éducation Nationale dont le suivi des cités éducatives, le dossier des élèves à besoins particuliers (dispositifs relais, UPE2A, accueil des EANA), les actions de l'éducation à la santé et à la citoyenneté et les dispositifs d'égalité des chances ;
- Concourir à la mise en œuvre des projets de TER (Territoires Éducatifs Ruraux) ;
- Suivre la prévention de la radicalisation en lien avec les autorités compétentes ;
- De piloter le déploiement des dialogues de territoire.

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : Isabelle FORET-SIMON

La Secrétaire Générale assure les fonctions d'encadrement, d'animation et de coordination des services de la Direction académique de Maine-et-Loire et met en œuvre les orientations nationales et académiques relevant de ses attributions auprès de l'IA-DASEN.

Elle contribue au pilotage du département et peut représenter l'IA-DASEN auprès des partenaires institutionnels.

La Secrétaire Générale participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs départementaux en matière de carte scolaire ainsi qu'à la répartition des moyens dans le 1er et le 2nd degrés.

Elle procède au contrôle de l'exécution des dépenses et assure une fonction de conseil en matière juridique et administrative auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et des chefs d'établissements.

L'ADJOINT À LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE, EN CHARGE DU PREMIER DEGRÉ (A-DASEN) : Jean-René LÉANDRI

L'adjoint à la DASEN en charge du 1er degré exerce des fonctions de conseil et d'expertise, participe à la définition et assure la mise en œuvre de la politique éducative du 1er degré.

Il travaille en lien étroit avec la doyenne des IEN du 1er degré et les quatre autres A-DASEN de l'académie ainsi qu'avec les services concernés au sein du rectorat ou de la DSDEN.

Il veille à la coordination des missions transversales ou thématiques confiées aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale par l'IA-DASEN, afin de relayer les impulsions nationales et académiques et de garantir la cohérence des orientations pédagogiques.

Il prend part au suivi des dossiers relatifs à la continuité entre école et collège ainsi qu'à la continuité entre les différents temps de l'enfant.

Par ailleurs, il a en charge le suivi de la mise en œuvre et de l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes du 1er degré. Dans cette mission, il est assisté d'un conseiller pédagogique.

CHEFFE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES) : Audrey LAILHEUGUE

Sous la responsabilité de la cheffe de service SDJES, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pilote et coordonne, à l'échelle du département, la mise en œuvre des politiques interministérielles en matière de jeunesse, d'engagement, de vie associative, d'éducation populaire et de sports.

La cheffe de service organise le travail de l'ensemble des équipes (personnels techniques et pédagogiques spécialisés jeunesse/éducation populaire et sport, inspecteur en charge du Service national universel, agents administratifs), veille à la cohérence des actions sur le territoire et assure le lien avec les partenaires institutionnels, associatifs et sportifs.

Elle garantit la qualité éducative et la sécurité des accueils collectifs de mineurs, contribue au développement et à la promotion des activités physiques et sportives, et accompagne les dispositifs d'engagement des jeunes (service civique, initiatives de jeunesse). En appui de la directrice académique, elle participe au pilotage de la performance du service, à la modernisation de ses processus et à la sécurisation

juridique et administrative des dossiers, tout en animant la dynamique partenariale autour de la jeunesse, de l'engagement et du sport dans le département.

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE-INFORMATION ORIENTATION : Rodrigue OZENNE

L'Inspecteur chargé de l'information et de l'orientation supervise auprès des services, sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'affectation des élèves ; il prépare avec les services compétents les opérations de définition de la carte scolaire du second degré.

Dans ce cadre, il organise et assure le suivi des procédures d'orientation et d'affectation départementales en liaison avec le Rectorat.

Par ailleurs, l'IEN-IO coordonne et anime les centres d'information et d'orientation.

Son action participe de la mise en synergie des réseaux qui concourent à la prévention des sorties sans qualification : réseaux formation qualification emploi (FOQUALE), Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), relation école-entreprise, Comité Départemental Emploi Formation Orientation Professionnelle (CDEFOP).

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE L'ADAPTATION ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS (ASH) : Benoît FORESTIER

L'Inspecteur école inclusive assure une fonction de conseil auprès de l'IA-DASEN pour l'ensemble des dossiers concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap et des élèves de l'enseignement adapté.

Il organise et assure le suivi de leur scolarisation en contribuant à la mise en synergie des différents réseaux qui concourent à cette scolarisation ainsi qu'en animant et en coordonnant le réseau des enseignants et enseignantes chargés de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Il pilote le Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI). Ce service a pour ambition de redonner de la sérénité aux familles et d'accompagner au plus près la scolarisation des élèves à besoins particuliers, dont les élèves en situation de handicap : accompagnement humain, matériel pédagogique, orientation scolaire (ULIS et SEGPA).

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : Sébastien ANNEREAU

Il conseille l'IA-DASEN pour les questions relatives à l'enseignement technique, à l'enseignement professionnel et à l'apprentissage : à ce titre, il éclaire sa vision des contextes spécifiques et produit une analyse fine des formations en évolution.

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE PRÉ-ÉLÉMENTAIRE ET POLITIQUES TERRITORIALES : Yann NIZAN

Il assure le suivi des enseignements en maternelle sur le département de Maine-et-Loire et propose des axes de travail pour la formation en maternelle en coordination avec les IEN du 1er degré.

Il a en charge le pilotage du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) du département.

Par ailleurs, il assure la coordination de l'évolution des rythmes scolaires et des PEDT (Projet Educatif Territorial) en lien avec les services de la DSDEN sur le département.

En lien étroit avec l'IA-DAASEN, il assure le suivi des politiques territoriales sur le département (en particulier le développement des territoires éducatifs ruraux).

LA CHEFFE DE CABINET : Astrid WALENNE

Elle traite des affaires réservées de l'IA-DASEN et coordonne les relations de l'IA-DASEN avec le Cabinet du Recteur et celui du Préfet, avec les services du Conseil Départemental, du Conseil Régional et des mairies, ainsi qu'avec les chefs d'établissements, les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les élus, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves. En lien direct avec l'IA-DASEN et tous les membres de l'équipe de direction, elle encadre les personnels du Cabinet.

Elle veille également à la cohérence de l'image de la Direction académique en tant qu'interlocutrice auprès des médias.

Par ailleurs, elle est chargée de gérer les dossiers des personnels d'inspection et de direction.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA DSDEN DE MAINE-ET-LOIRE

Les services administratifs de la Direction académique de Maine-et-Loire assurent d'une part des missions traditionnellement dévolues au niveau départemental et d'autre part, des missions relevant de services mutualisés à vocation académique comme la gestion administrative et financière des enseignants du 1er degré public ainsi que le service des pensions de ces personnels. La gestion des services relève de la compétence de la Secrétaire générale qui encadre les différentes divisions et services de la Direction académique.

LE CABINET DE LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Cabinet assure le suivi des dossiers de l'Inspectrice d'académie, les affaires signalées et la gestion des personnels de direction et d'inspection. Il est notamment en charge de la carrière des chefs d'établissement et des Inspecteurs de l'Education nationale (liste d'aptitude, avancement, mutation, lettre de mission, notation, évaluation).

Organisé en pôle, il est placé sous la responsabilité de Astrid WALENNE et est composé de trois agents :

- Karine MONNIER : secrétaire en charge du 2nd degré
- Alexia THIBAULT : secrétaire Secrétariat général
- Marion REDUREAU : secrétaire en charge du 1er degré

LA DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET GÉNÉRALES (DAFAG)

Est placée sous la responsabilité d'une cheffe de division : Magali HAUPIER

Cette division assure le service logistique dont l'entretien des locaux, l'accueil, le courrier, la reprographie et la gestion du budget de fonctionnement de la Direction académique.

C'est également au sein de ce service que sont gérés les frais de changement de résidence des personnels du département.

LA DIVISION DU PREMIER DEGRÉ (D1D)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Jean-Denis PALU-LABOUREU et de son adjoint.

Cette division gère la répartition et l'attribution des moyens du 1er degré ainsi que la carte scolaire.

Pour assurer la continuité du service public, un agent identifié assure le relais indispensable avec le service académique de la gestion des enseignants du 1er degré privé situé à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Vendée (**SAGEEP**).

Dans le cadre d'une plateforme de mutualisation regroupant les cinq départements de l'Académie, le Service Interdépartemental De gestion des Enseignants des Écoles Publiques (**SIDEEP**) assure l'ensemble des missions relatives à la gestion administrative et financière individuelle des enseignants du premier degré et des actes collectifs de gestion de ceux-ci, hormis le mouvement

LA DIVISION DES ÉLÈVES ET DU 2ND DEGRÉ (DE2D)

Est placée sous l'autorité d'une cheffe de division : Carole DEBUT et de son adjointe Anne-Laure PRIGENT.

Quatre bureaux composent cette division :

- Le bureau des Élèves et de la Scolarité (SES) prend en charge les questions relatives à l'élève et dévolues à la Direction Académique : le suivi de l'élève, les affectations, l'instruction en famille, le CNED réglementé, les dérogations, l'absentéisme, les voyages scolaires…
- Le bureau des Moyens du second degré (SM2D), il gère l'attribution des moyens d'enseignement et d'assistance éducative de l'ensemble du 2nd degré (collèges et lycées) du département. Ce service est aussi en charge du contrôle de légalité et du contrôle financier des collèges ainsi que des contrats d'objectifs.
- Le bureau du suivi des Écoles et des Établissements (S2E), en charge du conseil aux établissements du second degré, du suivi et de la gestion des services civiques, des aspects sécurité au sein des EPLE dont les PPMS ainsi que le suivi de dossiers partenariaux et interministériels.
- Le bureau culture, mémoire, citoyenneté et laïcité en charge des concours et commémorations.

LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Jules VOREUX.

La DRH comprend quatre bureaux dont les domaines d'activité sont les suivants :

- La gestion collective des enseignants du premier degré public de Maine-et-Loire, dont les opérations de mouvement et de promotion. Ce bureau prépare l'ensemble des travaux de la CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale).
- Le remplacement et la formation continue : ce bureau centralise la gestion du remplacement dans les écoles publiques du département en lien étroit avec la gestion collective veillant à l'équilibre entre postes et personnes.
- La GRH départementale concernant l'ensemble des personnels relevant de l'Éducation nationale dans le Maine-et-Loire comme l'instruction administrative des dossiers de demande d'aide auprès de la Commission départementale d'action sociale (CDAS), la gestion des Congés longue maladie, longue durée, les mi-temps thérapeutiques et les retraites pour invalidité en lien avec le comité médical départemental. Ce bureau travaille en lien étroit avec le bureau de la gestion collective en matière de GRH de proximité et d'accompagnement des personnels. Il assure également l'organisation et la tenue des séances du CSA SD-FS-SSCT et des visites d'établissements, écoles et services s'inscrivant dans ce cadre.
- La D.R.H. accueille également le Service académique des pensions des enseignants du 1er degré public. Les dossiers de retraite, après instruction et contrôle par la DRH, font l'objet d'une transmission au service des pensions du Ministère de l'Éducation nationale, localisé à la Baule.
- Le bureau de la prévention accompagne le déploiement de politiques de prévention dans les écoles, les établissements et à la DSDEN.

DIRECTION RÉGIONALE ACADÉMIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION – ANTENNE DÉPARTEMENTALE DE MAINE ET LOIRE

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Marc BRILLOUET.

La DRASI apporte un concours majeur à la modernisation de l'action administrative.

Acteur du changement et de l'amélioration des procédures, la DRASI a pour principales missions l'exploitation et le suivi des applications de gestion utilisées au niveau départemental, (dont la gestion des cinq bases de gestions des enseignants du 1er degré public), ainsi que le développement d'outils de gestion informatisés pour la gestion des ressources humaines (principales applications : mouvement des professeurs des écoles (PE), emploi du temps des PE et gestion des temps partiels des PE).

Par ailleurs, la DRASI assure notamment l'assistance aux utilisateurs et l'actualisation du site WEB de la DSDEN en lien avec le rectorat.

Depuis le 1er janvier 2018 la DRASI est rattachée à la Direction Régionale Académique des Systèmes d'Information (DRASI) au Rectorat de Nantes. Ce transfert permet de faciliter la mutualisation des compétences sur les domaines de développement et de pilotage.

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE ET À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

Est placé sous la responsabilité d'une cheffe de service : Audrey LAILHEUGUE.

Le SDJES est en lien avec le secteur associatif, en particulier les structures du champ de **la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**. Il travaille en partenariat avec la préfecture, les collectivités ainsi que les différents services de l'État. Certaines des missions sont toujours mises en œuvre sous l'autorité du préfet de département.

Les missions du SDJES sont principalement les suivantes :

- La garantie de sécurité des pratiques d'activités physiques et sportives et la protection des mineurs en accueils collectifs de mineurs pour lesquelles le service a un pouvoir de police administrative sous l'autorité du préfet de département.
- Le développement du service civique pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour ceux en situation de handicap) de manière à favoriser l'engagement. Dans ce cadre le service instruit et attribue des agréments aux structures éligibles pour accueillir des volontaires et veille aux bonnes conditions d'accueil de ces derniers.
- La mise en œuvre du plan de lutte contre les noyades, du plan d'aisance aquatique et du plan savoir rouler à vélo. Ces différents plans doivent permettre aux enfants et adolescents de mieux maîtriser la natation d'un côté et le vélo en tant que mode de transport de l'autre.
- La continuité des temps éducatifs de l'enfant en assurant la complémentarité des temps scolaires et péri scolaires ce qui se réalise notamment par le biais des projets éducatifs territoriaux (PEDT) co signés par les maires, le préfet de département et la DASEN.
- Le soutien aux associations que ce soit par des subventions (comme le fonds de développement de la vie associative ou celles délivrées pour le compte de l'agence nationale du sport) ou un accompagnement immatériel.

- La lutte contre les dérives de toute sorte (violences sexuelles, incivilités, radicalisation) et l'action pour le vivre ensemble avec notamment la mise en œuvre du plan valeurs de la république et laïcité.

- Le développement de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur inclusion dans les clubs et la structuration du sport santé

Contact :

Conseiller technique de service social, responsable départemental

ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr

Secrétariat CTRD : 02.41.75.35.55

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. (Art. L. 112-3 du code de l'Action Sociale).

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION

La responsabilité de la Protection de l'enfance incombe prioritairement au Président du Conseil Départemental et dans certains cas à l'autorité judiciaire (loi du 14 mars 2016).

L'application de cette loi dans le Maine-et-Loire, est inscrite dans la Charte de la Protection de l'Enfance en Danger actualisée en 2010 et cosignée par la Direction Académique.

Elle établit les modalités de transmission des informations préoccupantes et signalements de concertation entre les divers services du département, (services de l'état, collectivités territoriales, associations) qui ont en charge ou participent à la protection de l'Enfance.

➡ *Un guide du Signalement et de l'information préoccupante remplacera prochainement la charte actuelle*

L'information préoccupante ou **signalement d'enfance en danger** est un écrit qui permet de porter à la connaissance des autorités administratives (Conseil Départemental) et judiciaires (Procureur de la République) la situation d'un mineur pouvant être en danger ou risque de danger. Il s'agit de la transmission de tous les éléments d'alerte, d'information, faits et comportements observés, propos entendus, y compris ceux constatés par un médecin scolaire au sens de l'article 375 du code civil.

Plus précisément, le signalement d'enfance en danger correspond à la transmission d'informations à caractère pénal au Procureur de la République telle que maltraitances, infractions à caractère sexuel, violences intrafamiliales, sévices, survenant dans la sphère familiale ou dans l'entourage proche.

En cas de situation d'urgence (péril / danger grave et imminent) :

Pour le 1er degré : transmettre sans délai et au préalable prévenir par téléphone, l'IEN et/ou la CTSS référente en charge de la protection de l'enfance.

Pour le 2nd degré : Contacter l'ASS en charge de votre établissement ou du réseau des LGT pour appui et conseil technique et/ou le CTSS-RD.

LE CIRCUIT

Les procédures internes à l'éducation Nationale sont accessibles sur le site de la Direction Académique de Maine-et-Loire.

La fiche recueil d'information préoccupante et signalement enfance en danger est téléchargeable sur le site de la DSDEN http://www.dsden49.ac-nantes.fr/espace-ecoles-etablissements/education-a-la-sante-et-a-la-citoyennete/protection-de-l-enfance/

Par l'intermédiaire du service social en faveur des élèves, la Direction Académique saisit la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du Département du Maine-et-Loire qui centralise toutes les informations préoccupantes du département et le cas échéant mandate les équipes spécialisées pour procéder à une évaluation socio-éducative de la situation familiale.

Si la situation le justifie, notamment en cas de faits de violences intrafamiliales ou de violences sexuelles, l'IA-DASEN saisit le Procureur de la République.

En cas de faits graves, susceptibles de revêtir un caractère pénal, violences graves ou violences sexuelles, ne pas faire d'enquête, ne pas questionner l'enfant ou la personne mise en cause, et assurer la sécurité de l'enfant.

⚠ ***En cas de violences intrafamiliales, ne pas informer la famille.***

LES CONSEILS ET PRÉCAUTIONS

La Protection de l'Enfance s'effectue dans le respect dû aux enfants et à leurs familles. Elle implique la plus grande confidentialité et le respect des procédures.

La famille doit être informée de la transmission d'une Information Préoccupante, aux autorités administrative ou judiciaire, sous réserve que cette information **n'aggrave pas** la situation de danger pour l'enfant ou/et puisse compromettre le bon déroulement d'une instruction judiciaire.

En cas de doute, il convient dans un premier temps, de ne pas informer la famille. Il sera toujours possible de le faire si besoin. En revanche, si on informe à tort, il n'est plus possible de revenir en arrière. Faire appel aux personnes ressources.

Signaler ce n'est pas : enquêter ou connaître la vérité.

LES PERSONNELS RESSOURCES

Au sein de la DSDEN, la coordination de l'enfance en danger est assurée par le service social en faveur des élèves. Les conseiller et conseillères techniques de service social peuvent venir en appui si nécessaire sur des situations complexes.

- **Collèges, Lycées professionnels et lycées polyvalents publics :**
 L'assistante ou l'assistant de service social en charge de l'établissement est le premier référent en matière de protection de l'enfance.

- **Lycées généraux et technologiques publics en réseau à la demande :**
 Madame Pauline JACKOWSKI, assistante de service social coordonnatrice du réseau des LGT
 Contact : ce.ssfelgt49@ac-nantes.fr Portable : 06 26 81 17 01

- **Premier degré public :**
 Madame Marion COUVREUR, conseillère technique de service social, coordonnatrice des bassins d'Angers – référente protection de l'enfance Premier degré public
 Contact : ce.ssfeprimaire49@ac-nantes.fr Portable : 06 12 14 83 14

En cas d'urgence, si indisponibilité de ces référents :

- **Secrétariat du Pôle Santé-Psycho-Social**
 Madame Anne MICHAUD, Secrétaire du pôle
 Contact : secretariat-ctrd49@ac-nantes.fr Téléphone : 02 41 74 35 55

- **Chef du service social en faveur des élèves**
 Monsieur Sébastien ATTENCOURT, conseiller technique de service social responsable départemental
 Contact : ctas49@ac-nantes.fr Portable : 06 46 64 31 09

- **Conseillère technique coordonnatrice**
 Madame Claudine DEBONNAIRE, conseillère technique de service social, coordonnatrice des bassins de Saumur et Cholet
 Contact : claudine.debonnaire@ac-nantes.fr Portable : 06 19 04 28 55

Contact :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Pôle santé, bien-être et protection de l'enfance

15 Rue Dupetit-Thouars

49047 Angers Cedex

Secrétariat : 02 41 74 35 55
secretariat-ctrd49@ac-nantes.fr

En cas d'événement grave, chaque fois que nécessaire, la cellule de soutien est déclenchée. Les conseillers techniques apportent soutien et conseil et travaillent en articulation avec le service santé-social des personnels. Ils assurent le lien avec l'IA-DASEN et ses collaborateurs.

LA MISSION PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Médecins, infirmiers, assistants de service social et psychologues contribuent, grâce à leurs compétences au sein des équipes éducatives, à la réussite de tous les élèves. Ils constituent les personnes ressources de l'Institution dans les champs de la santé, de la psychologie et du social.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX

- **Secrétariat** : 02 41 74 35 55 secretariat-ctrd49@ac-nantes.fr

- **Médecin** : Dr Gérald BOUSSICAULT 02 41 74 35 57 ce.medecin49@ac-nantes.fr
- **Infirmière** : Emmanuelle CLEMENCEAU BROSSEAU 02 41 74 35 68 ce.inf-ct49@ac-nantes.fr
- **Psychologue en charge de la santé mentale :** Céline VERGNE ce.santementale49@ac-nantes.fr
- **Service Social** : Sébastien ATTENCOURT 02 41 74 35 69 ctas49@ac-nantes.fr

 - Contribuent à l'élaboration, l'impulsion et l'évaluation de la politique de santé et sociale du département en cohérence avec les politiques nationales et académiques ;
 - Animent et coordonnent les équipes de secteur ;
 - Apportent leur expertise et leur appui technique aux équipes des établissements scolaires ;
 - Établissent toutes les liaisons utiles avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires extérieurs dans le cadre de leurs compétences respectives ;
 - Organisent la gestion des événements graves ;
 - Participent à la veille sanitaire.

LES ÉQUIPES DE TERRAIN

- **14 médecins** et 10 secrétaires de centres médico-scolaires pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré, publics et privés

- **73 infirmier(ère)s** pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré publics

- **24 assistant(e)s de service social et 2 conseiller(e)s techniques** pour l'ensemble des établissements du 2nd degré publics dans lesquels ils assurent des permanences.

 - Participent à la mise en œuvre de la politique de santé publique nationale et régionale ;
 - Aident à la scolarisation des élèves à besoins particuliers ;
 - Luttent contre l'échec scolaire, facteur d'exclusion sociale ;
 - Contribuent à la lutte contre la grande pauvreté ;
 - Participent à la protection de l'enfance ;
 - Luttent contre le harcèlement entre élèves ;
 - Agissent en cas de maladies transmissibles ;
 - Participent aux cellules d'écoute et de soutien.

- **Les psychologues EDA et EDO**, dans le cadre de leurs missions en lien avec la santé mentale

La mise en œuvre des missions se décline selon les compétences de chacun :

- Soins infirmiers, consultations infirmières et accompagnement des élèves à la demande ;
- Réalisation de visites médicales, dépistages infirmiers et suivis de l'état de santé des élèves à besoins particuliers ou malades ;
- Dépistage et diagnostic par les médecins, des troubles des apprentissages pouvant affecter la réussite des élèves ;
- Contribution à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers en participant à leur accueil, à leur information et à leur accompagnement en lien avec la Maison de l'Autonomie (MDA) ;
- Participation à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique ;
- Accompagnement social et accès aux droits des élèves et des familles
- Soutien et accompagnement des parents dans leur fonction éducative, mise en place d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents ;
- Contribution à la protection de l'enfance et des mineurs en danger dans le cadre des protocoles et conventions en vigueur et apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine ;
- Actions collectives de prévention dans le cadre du parcours éducatif de santé, des projets d'établissement et des comités d'éducation à la santé et citoyenneté (CESCE) ;
- Contribution à l'amélioration du climat scolaire en participant à la prévention des violences et du harcèlement scolaire sous toutes leurs formes, en soutenant les élèves (victimes comme auteurs), en assurant une médiation dans les situations de tensions, conflits et ruptures de dialogue ;
- Participation à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Participation à la formation initiale et continue des étudiant(e)s en service social et infirmier en lien avec les établissements de formation.

LA CELLULE RESSOURCE DÉPARTEMENTALE DE GESTION DES ÉVÈNEMENTS GRAVES

- En cas de survenue, dans un établissement scolaire, d'un événement grave à risque de psychotraumatisme pour les élèves et/ou les professionnels, le protocole « Gestion d'un événement grave dans une école ou un établissement scolaire public » est activé.
- https://intra.ac-nantes.fr/gestion-des-structures-et-des-personnels/prevention-et-securite/prevention-et-securite-49/protocole-evenement-grave-49
- L'équipe du pôle santé-psycho-social en faveur des élèves anime la Cellule Ressource Départementale (CRD), en lien constant avec le cabinet de la Directrice Académique et la cellule de crise de l'établissement.
 La CRD analyse la situation, conseille, coordonne les actions à mettre en œuvre et organise si nécessaire la cellule d'écoute.

Ressources en ligne de l'académie de Nantes

https://pedagogie.ac-nantes.fr/maine-et-loire/casnav49/les-missions-du-casnav49

https://pedagogie.ac-nantes.fr/poles-et-actions-educatives/casnav

Cadre National

Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

Circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation et à la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Ressources EDUSCOL

Pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

L'accueil et la scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Services de l'État et du Département

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage - 2025-2031 en Maine-et-Loire

ÉLÈVES DE + 16 ANS

L'accueil des jeunes de plus de 16 ans est assuré au CIO. Le jeune bénéficie d'un entretien avec un psychologue de l'éducation nationale pour analyser son parcours scolaire et son projet professionnel. Puis, un enseignant référent du CASNAV49 évalue le niveau de maîtrise de la lecture, de l'écriture et des mathématiques en langue d'origine ou seconde.

Les situations individuelles sont étudiées dans le cadre de la commission EANA en vue d'une affectation en classe ordinaire de lycée général et technologique ou professionnel avec un soutien à l'UPE2A si besoin. Une affectation dans un dispositif tel que la MAST (Mesure d'Accompagnement et de Scolarisation Temporaire) ou le PIA (Pôle d'Insertion Allophone) peut être également proposée pour certains profils d'élèves.

Le dossier de l'élève est transmis à l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un parcours personnalisé et doit compléter le dossier scolaire de l'élève. Une attention particulière sera portée à la poursuite des apprentissages et compétences déjà travaillées dans le pays de scolarité antérieure, la valorisation des langues étrangères déjà connues et l'articulation avec l'apprentissage du Français Langue Seconde

LA SCOLARISATION DES EFIV (ENFANTS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS)

Dans le 1er et le 2nd degré, le droit commun s'applique en tous points aux enfants de familles itinérantes et de voyageurs, sans domicile fixe ou sans papiers. Ils ont droit à la scolarisation et à une scolarité dans les mêmes conditions que tous les élèves, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat, et dans le respect des mêmes règles. Conformément à l'article L. 131-5 du code de l'éducation la scolarisation des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs, *« le statut ou le mode d'habitat ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire.* »

Une attention particulière est parfois nécessaire pour favoriser l'adhésion des parents à la scolarisation de leur enfant et la régularité de la fréquentation de l'établissement.

Dans le 2nd degré, le premier accueil d'un EFIV s'appuie sur un protocole mis en place grâce à une collaboration entre l'établissement et les partenaires de l'abri de la providence, Voyageur 49, ou des services gens du voyage des agglomérations ; celui-ci peut être favorisé par le CASNAV49. Sur le plan pédagogique, une adaptation des parcours peut être envisagée pour tenir compte de la discontinuité des apprentissages de certains EFIV.

Les élèves étant autorisés par l'IA-DASEN à poursuivre leur scolarité dans le second degré en Instruction En Famille avec le CNED peuvent bénéficier d'un suivi et de soutien dans un collège sur le secteur de leur stationnement. (Prendre l'attache du CASNAV49).

L'équipe du CASNAV 49 constitue une ressource pour les bilans des élèves, le suivi de scolarité, le prêt d'outils, l'accompagnement et la formation des équipes dans la mise en place de parcours personnalisés. Elle veille aussi à la connaissance partagée des modalités de scolarisation mixtes CNED/collège ou à la mise en place de convention entre les établissements et le CNED.

LES PERSONNELS D'ENCADREMENT

CIRCONSCRIPTIONS	INSPECTEUR OU INSPECTRICE	SECTEURS COLLEGE
ANGERS CENTRE ET MAINE	M. PARAGEAUD Fabrice	David d'Angers, Chevreul, Mermoz, Monnet
ANGERS EST	M. ARNOUX Cédric	Debussy, Lurçat, Montaigne
ANGERS NORD LOIRE	Mme LAVIALLE Céline	Claudel, Janequin, Rabelais, Renoir, Jean Zay
ANGERS OUEST ET SUD	Mme THOMAS Gwénaëlle	Janequin, Landreau, Mermoz, Rabelais, Vilar
BAUGE	M. BLUTEAU Yoann	Châteaucoin, Molière, Porte d'Anjou, Truffaut
CHALONNES SUR LOIRE – BORD LOIRE – LAYON	M. MERCIER Jean-Christophe	Anjou-Bretagne, Bastié, Monnet, Rabelais, Racine, St-Exupéry
CHOLET EST	M. CHAILLOU Nicolas	Colbert, Curie, les Fontaines, République
CHOLET ET SEVRES	M. LALOUX Christophe	Clémenceau, Du Bellay, Trémolières
DOUE LA FONTAINE – AUBANCE - LOIRE ET THOUET	Mme GAGNON Odile	De l'Aubance, Calypso, Delessert, Eluard, Mendès-France, Millet
DURTAL TROIS RIVIERES	Mme JEAN Héloïse	Prévert, les Roches, Vallée du Loir
MONTREVAULT SUD LOIRE BOCAGE	Mme GUEDON Florence	Anjou-Bretagne, Colbert, de l'Evre, Pompidou, le Pont de Moine
PONTS DE CE – SUD LOIRE VIGNOBLE	Mme ÉTÈVE Muriel	Les Fontaines, St-Exupéry, Vallée du Lys, Villon
SAUMUR	M. BRETON Franck	Balzac, Delessert, Mendès-France, Truffaut
SEGRE	Mme WAHLER Rozenn	Claudel, Cousteau, Gironde, Val d'Oudon
TRELAZE – LOIRE ET AUTHION	Mme DESLANDES Catherine	Rostand, Vallée du Loir, La Venaiserie

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	ADJOINT/ADJOINTE
Bassin de formation – ANGERS EST	Collèges	Angers	Collège Chevreul	HUMBERT-MOHAMMEDI Cécile	LATOUCHE Béatrice
		Angers	Collège David d'Angers	NALEPA Sylvain	HAMEL BROZA Sophie
		Angers	Collège Debussy	GAUGUET Véronique	CHAUVEAU Emmeline
		Angers	Collège Landreau	LE FLOCH Frédéric	LAMIABLE Alexandra
		Angers	Collège Lurçat	BOURRIENNE Christelle	RIALLAND Boris
		Angers	Collège Mermoz	ANGLADE Yan	CARAYON Emmanuelle
		Angers	Collège Montaigne	MARET Barbara	GOSSELIN Karine
		Angers	Collège Vilar	BEBIN Stéphanie	BLANCHARD Pascal
		Beaufort	Collège Molière	MAHE Erwan	RENOUX Annabelle jusqu'au 1.10.2026
		Brissac	Collège de l'Aubance	PLANCHAIS-CUP Laure	BERNARD Amaïa
		Durtal	Collège Les Roches	DOCTEUR Anne	COURCIER Fabien
		Ponts de Cé	Collège Villon	ERNOULT Gilles	GUILLET Christophe
		St Barthélémy	Collège La Venaiserie	RABLOT Jean-Luc	FAGLAIN Julien
		Seiches	Collège Vallée du Loir	LEPAROUX Pierre	DECARY Anne
		Bellevigne-en-layon	Collège Les Fontaines	SOULARD Jean-Christophe	
		Trélazé	Collège Rostand	GUIO Vincent	HOGDAY Nelly
	Lycées	Angers	Lycée David d'Angers	NALEPA Sylvain	CARBAJO Félix
		Angers	Lycée Chevrollier	BOIGNE Jean-Marc	BRAULT Vanessa VIEL François VETAULT Dominique jusqu'au 1.10.2026 puis RENOUX Annabelle
		Angers	Lycée Joachim Du Bellay	LEGOFF Nicolas	HELBERT Maribel
		Angers	Lycée Mounier	BOURRIENNE Christelle	PROVOST Xavier
		Ponts de Cé	Lycée Bodin	GUERIN Christelle	GILLET Emilie
	Lycée pro.	Angers	Lycée pro. Dunant	GUILLOT Céline	
		Angers	Lycée pro. Simone Veil	FICOT Sébastien	BELLANGER Laurence
		Brain sur l'Authion	Lycée pro. Narcé	POUPLARD Jérôme	FOUCHER MAILLARD Sophie
		Trélazé	Lycée pro. Ménard	RIALLAND Christophe	
EREA		Collège et lycée pro	Les Terres Rouges	DAGUE Nadège	

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	ADJOINT/ADJOINTE
Bassin de formation - ANGERS SEGRE	Collèges	Angers	Collège Rabelais	PETIT Marie-Neige	BACHINI Ivana
		Angers	Collège Monnet	COUTAND Nicolas	COLAS Catherine
		Angers	Collège Renoir	CERISIER Jerry	DURAND Laetitia
		Chalonnes	Collège St Exupéry	FAUCHER Bruno	ANTIER Edouard
		Ingrandes	Collège Bastié	BOUSSIQUOT Marie-Dominique	
		St Georges s/Loire	Collège Racine	MUNOZ Philippe	TAHAR Sabrina
		Montreuil Juigné	Collège Zay	LEMESLE Hervé	PAITIER DUVEAU Anne-Gaëlle
		Avrillé	Collège Janequin	LISCOET Nathalie	JANNIN Guillaume
		Segré	Collège Gironde	ROUSSEAU Jean-Yves	MAZAN Freddy
		Châteauneuf/S	Collège Prévert	ENJALBERT François	HALIN Sandrine
		Lion d'Angers	Collège V. d'Oudon	BULTEAU Anthony	SALL Agnès
		Louroux Béconnais	Collège Claudel	JANNIERE Jérôme	
		Pouancé	Collège Cousteau	CHESSE Ismaël	
	Lycées	Angers	Lycée Jean Moulin	LENOIR Jean	BORDAGE Yannick
		Angers	Lycée Renoir	CERISIER Jerry	MASSON Serge
		Angers	Lycée Bergson	BEAUDET Fabrice	SOUBEN Christine
		Segré	Lycée Blaise Pascal	HAPPIETTE Anne-Marie	CANIZARES Anne
		Avrillé	Lycée pro. Victor	ALTCHENKO Igor	
		Segré	Lycée pro Blaise Pascal	HAPPIETTE Anne-Marie	POULARD Valérie

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	ADJOINT/ADJOINTE
Bassin de formation - CHOLET	Collèges	Cholet	Collège Du Bellay	BOURGOIN Bruno	BOURDILLON Josette
		Cholet	Collège Clémenceau	TRIT Blandine	FAGES-BOUDENANT Julie
		Cholet	Collège Colbert	COHIC Adnan-Kévin	
		Cholet	Collège République	GUEGUEN Xavier	NOYELLE Blandine FF
		Cholet	Collège Trémolières	CADY Arnaud	LECLAIR Julien
		Champtoceaux	Collège Pompidou	ELUERE Pierrick	
		Chemillé	Collège Curie	BERGE Delphine	
		Montfaucon-Montigné	Collège Pont de Moine	MUNCH Stéphane	
		Montrevault	Collège Èvre	DONVAL Anne	
		St Florent le Vieil	Collège Anjou Bretagne	CHAVIN-GAZALIER Stéphanie	
		Vihiers	Collège Vallée du Lys	FERRE Vincent	
	Lycées	Beaupreau	Lycée Julien Gracq	GUERINEAU Éric	RIGAUDEAU Eve Marie
		Cholet	Lycée Europe-Schuman	SURZUR François-Régis	LEVASSEUR FILDARD Gersende
					NOIROT Mathieu
		Cholet	Lycée Renaudeau	HEINZ Gérard	PECHARD Stéphane
		Chemillé	Lycée Hyrôme	HEINZ Gérard	PIQUIOT Loïc
	Lycées pro	Cholet	Lycée pro Renaudeau	HEINZ Gérard	FROUIN Nathalie
		Chemillé	Lycée pro Hyrôme	HEINZ Gérard	PIQUIOT Loïc

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	ADJOINT/ADJOINTE
Bassin de formation - SAUMUR	Collèges	Saumur	Collège Yolande d'Anjou	CHAPU Christelle	
		Saumur	Collège Delessert	RAYMOND QUIRION Laurence	
		Saumur	Collège P. M. France	PAUMIER Karen	
		Saumur	Collège Balzac	ACERENZA Anna	MORLAT-BASLÉ Gabrielle
		Baugé	Collège Chateaucoin	SIBILAT Patrick	DUCHEMIN Rémy
		Doué la Fontaine	Collège Millet	GUILLON Cécile	PELMAR Mickaël
		Gennes	Collège Éluard	MIRANDE Rodolphe	TISTOUNET Chantal
		Longué Jumelles	Collège Truffaut	WILS Sandra	GIRARD Soizic
		Montreuil Bellay	Collège Calypso	DEME Jean-Marc	SFAIHI Faten
		Noyant	Collège Porte d'Anjou	BRIAND Benjamin	
	Lyc.	Saumur	Lycée Duplessis Mornay	CALVET Yann	LEGEAY Mélanie
		Saumur	Lycée Sadi Carnot	MOREAU Cécile	DESVEAUX Kathy
	Lyc. pro	Saumur	Lycée pro Bertin	MOREAU Cécile	GOURDON Nicolas
		Montreuil Bellay	Lycée LPA Pisani	LE ROY Claire	

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de Maine et Loire

CIO d'Angers - Segré

- Adresse : 12, rue Papiau de la Verrie – 49100 Angers
- Tél. : 02.41.66.84.42
- Courriel : cio.angers@ac-nantes.fr

Directrice : Cécile BROCHARD

CIO de Cholet

- Adresse : 41, avenue de l'Europe 49300 CHOLET (entrée boulevard Richelieu)
- Tél. : 02.41.46.02.66
- Courriel : cio.cholet@ac-nantes.fr

Directeur : Lionel MOISDON

CIO de Saumur

- Adresse : 3 rue Sévigné - 49400 SAUMUR
- Tél. : 02.41.51.02.30
- Courriel : cio.saumur@ac-nantes.fr

Directrice : Stéphanie RAIMBAULT

L'Atelier Canopé

Site web : https://www.reseau-canope.fr/academie-de-nantes/atelier-canope-49-beaucouze

- Adresse : 32 rue du Landreau – 49070 BEAUCOUZE
- Tél. : 02.53.61.85.30
- Courriel : contact.atelier49@reseau-canope.fr

Directrice de l'Atelier Canopé 49: Amandine JOUIN

L'Institut National Supérieur de Professorat et d'Éducation (INSPE)

Site web: http://inspe-site-angers.univ-nantes.fr/

- Adresse : ESPE de Maine-et-Loire 7 rue Dacier - 49035 ANGERS cedex 1
- Tel. : 02.53.20.92.01
- Courriel : inspe-angers-secretariat@univ-nantes.fr

Directeur adjoint, Responsable du site d'Angers : Max LE BALEUR

LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les écoles, collèges et lycées disposant d'une ULIS

17

PUBLIC	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ÉCOLE	ACENTRE	ANGERS	PIERRE LOUIS LEBAS
TFC/ TSA		ANGERS	JOSEPH CUSSONNEAU
		BOUCHEMAINE	LE CHATEAU
		STE GEMMES SUR LOIRE	LES GRANDS JARDINS
	AEST	ANGERS	ISORET
		ANGERS	VICTOR HUGO
		ANGERS	HENRI CHIRON
	ANORD	LE LOUROUX BECONNAIS	RENE GOSCINNY
		MONTREUIL JUIGNE	MARCEL PAGNOL
	AOUEST	ANGERS	MARCEL PAGNOL
		AVRILLE	ANTOINE DE SAINT EXUPER
		AVRILLE	JEAN PIAGET
	BAUGE	BAUGE	L'OISEAU LYRE
		LONGUE JUMELLES	RAYMOND RENARD
	CHALONNES	CHALONNES/LOIRE	MIXTE II JOUBERT
	CHOLEST	LE MAY SUR EVRE	JEAN MOULIN
	CHOLSEV	CHOLET	LES RICHARDIERES
		CHOLET	TURPAULT
		CHOLET	SAINT-EXUPERY
	DOUE	DOUE LA FONTAINE	ST EXUPERY
		GENNES	JULES VERNE
		MONTREUIL BELLAY	LA HERSE
	DURTAL	CHATEAUNEUF/SARTHE	MARCEL PAGNOL
		SEICHES SUR LE LOIR	ANDRE MOINE
	MONTREVAULT	BEAUPREAU	JULES FERRY
		ST MACAIRE EN MAUGES	VICTOR HUGO
		ST PIERRE MONTLIMART	LES SABLES D'OR
	PONTSCE	MURS ERIGNE	MARIE CURIE
		VIHIERS	CAMILLE CLAUDEL
	SAUMUR	SAUMUR	CHARLES PERRAULT
		SAUMUR	LES HAUTES VIGNES
	SEGRE	SEGRE	LES PIERRES BLEUES
	TRELAZE	TRELAZE	PAUL FORT
ULIS ÉCOLE	ANORD	ANGERS	NELSON MANDELA
ULIS ÉCOLE	ANORD	ANGERS	GREGOIRE BORDILLON

PRIVÉ	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ÉCOLE	AEST	ANGERS	ST-ANTOINE
TFC/TSLA/ TSA	ANORD	ANGERS	STE THERESE
	AOUEST	ANGERS	ST-AUGUSTIN
	CHOLEST	CHEMILLE	ST-PIERRE
	CHOLSEV	CHOLET	ST LOUIS LE BRELOQUET
	MONTREVAULT	BEAUPREAU	ST JEAN
	MONTREVAULT	ST PIERRE MONTLIMAF	LA SOURCE
	SAUMUR	SAUMUR	SAINT-LOUIS
	SEGRE	SEGRE	ST-JOSEPH

Les écoles, collèges et lycées disposant d'une ULIS

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS TFC/TSA	ANGERS	Collège Auguste et Jean Renoir
	ANGERS	Collège Chevreul
	ANGERS	Collège Debussy
	ANGERS	Collège Mermoz **X2**
	ANGERS	Collège Félix Landreau
	ANGERS	Collège Jean Vilar
	BAUGE	Collège Châteaucoin
	CHALONNES-SUR-LOIRE	Collège Saint-Exupéry
	CHEMILLE	Collège Pierre et Marie Curie
	CHOLET	Collège République
	CHOLET	Collège Clémenceau
	CHOLET	Collège Trémolières
	CHOLET	Collège Joachim du Bellay
	DOUE LA FONTAINE	Collège Lucien Millet
	LE LION D'ANGERS	Collège Val d'Oudon **X2**
	LES HAUTS D'ANJOU	Collège Jacques Prévert
	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
	LONGUE-JUMELLES	Collège François Truffaut
	MONTREUIL-BELLAY	Collège Calypso
	MONTREUIL-JUIGNE	Collège Jean Zay
	MONTREVAULT	Collège de l'Evre
	ST BARTHELEMY D'ANJOU	Collège la Venaiserie
	SAUMUR	Collège Honoré de Balzac
	SAUMUR	Collège Mendès France
	SAUMUR	Collège Benjamin Delessert
	SEGRE	Collège Georges Gironde
	SEICHES SUR LE LOIR	Collège Vallée du Loir
	ST FLORENT LE VIEIL	Collège Anjou-Bretagne

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS COLLÈGE TFA	AVRILLE	Collège Clément Janequin
ULIS COLLÈGE TFM	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
DISPOSITIF COLLÈGE TFV	ANGERS	Collège Jean Monnet
ULIS LP TFC/TSLA/ TSA	ANGERS	Lycée professionnel Simone Veil **X2**
	CHEMILLE	Lycée professionnel de l'Hyrôme
	CHOLET	Lycée Fernand Renaudeau
	SAUMUR	Lycée Sadi Carnot – Jean Bertin
	AVRILLE	Lycée Paul-Emile Victor

PRIVÉ	Commune	Etablissement scolaire
ULIS COLLÈGE TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Collège Saint-Charles **X2**
	ANGERS	Collège Sainte Cécile
	ANGERS	Collège Saint-Augustin
	BEAUPREAU	Collège Charles de Foucauld
	CHEMILLE	Collège Saint-Joseph
	CHOLET	Collège Jeanne d'Arc
	LA POMMERAYE	Collège Saint-Joseph
	LE LION D'ANGERS	Collège Francois d'Assise
	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	Collège Saint-Aubin le Salle
	SAUMUR	Collège Sainte-Anne
ULIS LYCÉE TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Lycée professionnel Wresinski
	BEAUPREAU	Lycée professionnel Le Pinier Neuf
	SAUMUR	Lycée professionnel les Ardilliers

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) désigne l'établissement d'accueil de l'élève à besoins particuliers, contact sur le site :

http://www.mda.maine-et-loire.fr/

Lors des Conférences Nationales du Handicap (CNH) en décembre 2014 puis en mai 2016, une série de mesures a été annoncée en faveur des élèves en situation de handicap et d'une école plus inclusive, dont la relocalisation d'unités d'enseignement (UE) en milieu ordinaire par transfert d'unités actuellement localisées dans les établissements et services médico-sociaux.

Dans le département de Maine-et-Loire, des unités d'enseignement sont installées, pour tout ou partie, dans des établissements scolaires (école, collège, lycée).

Les établissements et services sociaux, médico-sociaux ou de santé avec unité d'enseignement	
IME (Institut médico-éducatif)	49100 ANGERS Montéclair* 49000 ANGERS Charlotte Blouin*
SEES (Section d'éducation et d'enseignement spécialisé)	49000 ANGERS La Chalouère 49427 BAGNEUX/SAUMUR Chantemerle* 49150 BAUGE Champfleury* 49140 BAUNE Château de Briançon* 49080 BOUCHEMAINE Le Graçalou* 49325 CHOLET La Rivière 49500 SEGRE Clairval 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU La Bélière* 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU Château de Briançon*
SIPFP (Section d'initiation et de première formation professionnelle)	49100 ANGERS Monplaisir 49250 BEAUFORT EN VALLEE Les Sables 49300 CHOLET Bordage Fontaine 49137 LES PONTS DE CE Europe 49540 MARTIGNE BRIAND Perray-Jouannet 49500 SEGRE Clairval 49426 St HILAIRE ST FLORENT/SAUMUR le Coteau
SEHA (Section pour enfants avec handicap associé)	49120 CHEMILLE La Monneraie 49390 VERNANTES La Vallée de l'Anjou*
SAETED (Service d'accueil pour enfants présentant des troubles envahissants du développement)	49000 ECOUFLANT Provins
UEMaternelle (Unité externalisée)	49000 ANGERS école maternelle Montesquieu* 49300 CHOLET école maternelle Les Turbaudières* 49400 SAUMUR école maternelle La Coccinelle
DITEP (Dispositif Instituts Thérapeutique, Educatif et Pédagogique)	49035 ANGERS Les Chesnaies* 49100 ANGERS Les Oliviers* 49300 CHOLET La Tremblaie 49400 SAUMUR Le Thouet 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU Le Colombier
IEM (Institut d'éducation motrice)	49800 TRELAZE La Guilberdière*
PEDO PSY	49300 CHOLET Hôpital de jour 49400 SAUMUR Hôpital de jour 49000 Angers Centre Roger Misès
CRRRF (Centre régional de rééducation et réadaptation fonctionnelle)	49100 ANGERS Les Capucins Réadaptation Spécialisée et Soins de Longue Durée
CHU	49100 ANGERS CHU
VSE (Village Saint-Exupéry)	49240 AVRILLÉ Village Saint Exupéry
DAHPE (Dispositif d'accueil et d'hébergement de protection de l'enfance)	49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
UEAA (Unité élémentaire autisme)	49300 CHOLET école élémentaire Jules Verne 49000 ANGERS école élémentaire Jean Rostand 49400 SAUMUR école primaire Maremaillette

*Unité d'enseignement partiellement ou totalement implantée en milieu ordinaire